



250 rue Cambert
Québec (Québec)
G1B 3R8

Téléphone: 418 666-6091
Télécopieur: 418 666-6071
Courriel : descimes@csdps.qc.ca
Sites Internet: www.cimes.csdps.qc.ca
www.csdps.qc.ca

Service de garde : 418 666-6082
Courriel : descimes.sdg@csdps.qc.ca



**Année scolaire
2021-2022**

Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries

Historique de l'école

L'école des Cimes a été inaugurée officiellement le 24 novembre 1996.

Le nom choisi, des Cimes, représente des éléments significatifs pour le milieu. À l'arrière-plan de l'école se situe le début des Laurentides et, lorsqu'on est placé devant l'école, on aperçoit la cime des arbres.

Il est également possible de donner au mot *cime* un sens figuré, tel que :

- ↗ sommet à atteindre
- ↗ plus haut
- ↗ supérieur
- ↗ ce qu'il y a de mieux.

Adresse : 250, rue Cambert
Québec (Québec)
G1B 3R8

Téléphone : 418 666-6091
Courriel : descimes@csdps.qc.ca

Télécopieur : 418 666-6071

Service de garde : 418 666-6082 / descimes.sdg@csdps.qc.ca



Si vous voulez communiquer avec le Centre de services scolaire des
Premières-Seigneuries (CSSDPS), vous devez composer le 418 666-4666.

Présentation

Aux parents,

La présente brochure est destinée à chaque famille ayant un ou des enfants à l'école des Cimes. Elle contient des informations pouvant vous être utiles tout au long de l'année scolaire; vous aurez sans doute à y référer souvent.

Je vous invite à en prendre connaissance le plus tôt possible puisqu'il y a des informations qui vous seront nécessaires dès le début de l'année.

À l'école des Cimes, nous nous préoccupons d'offrir un service de qualité aux élèves et, pour cela, nous avons besoin du support des parents. Si vous avez des interrogations, le personnel se fera un devoir d'y répondre.

Nous vous invitons également à consulter notre projet éducatif (au www.cimes.csdps.qc.ca); vous y trouverez toutes les informations pertinentes concernant notre belle école.

***Ensemble, école et famille, travaillons
pour nos enfants...***



Bonne année scolaire!

Nadine Gauthier
directrice

Sommaire

Personnel de l'école	4
Calendrier scolaire	5
Horaire de l'école	6
Nos règles de bonne conduite	7
Nos procédures	8
• bibliothèque	8
• circulation	8
• circulation dans l'école	9
• collations	9
• malaise - accident	9-10
• médicaments	10
• retour à la maison en cours de journée	10
• reprise de travaux et de tâches évaluatives	10-11
• retard, absence ou rendez-vous	11
• stationnement.....	11
• tempête de neige.....	12
• chaussures	12
Une question de confiance	13

Personnel de l'école

Personnel enseignant

Précolaire :

Hélène Després (+ Mélanie Légaré)
Francine Beaupré
Johanne Gagnard (+ Mélanie Légaré)

1^{re} année :

Nathalie Neault (+ Elizabeth Martin)
Mélanie Larouche (+ Elizabeth Martin)
Meggy Roy-Moreau

2^e année :

Caroline Blanchet
Jessie Deschênes

2^e/3^e année :

Stéphanie Thomassin

3^e année :

Nathalie Parent (+ Elizabeth Martin)

3^e/4^e année :

Roxann Kérouack

4^e année :

Lisane Gaumond (+ Elizabeth Martin)

5^e année :

Josée Rainville (+ Catherine Morin)
Marie-Ève Guimont (+ Catherine Morin)

6^e année :

Annie Laberge
Marie-Hélène Dupuis (+ Catherine Morin)

Spécialistes

Musique :

Maude Côté

Anglais :

Marc Fortin
Manon Caron

Éducation physique :

Olivier Matte
Jacinthe Mayer

Orthopédagogue :

Isabelle Crête

LEAD pédagogique :

Catherine Fontaine

LEAD technopédagogiques :

Nathalie Parent et Josée Rainville

Psychologue :

Marie-Ève Bergeron

Orthophoniste :

Hélène Chevalier

Techniciennes en éducation spécialisée :

Annie Grenier (école)
Valérie Laurin (EHDA)

Préposée aux élèves handicapés :

Julie Barrette

Infirmière :

Nancy Laplante

Animatrice de vie spirituelle et d'engagement communautaire :

Louise Lapointe

Direction :

Nadine Gauthier

Secrétaire :

Josée Riverin

Concierge :

Martin Laporte

Responsable du Service de garde :

Stéphanie Beaupré

Éducatrice classe principale :

Sophie Morin

Éducatrices au Service de garde :

Nancy Bédard
Marie-Josée Bouchard
Najat Chaib
Guylaine Cryans
Marie-Josée Jacques
Carolyne Jolin
Steven McAllister
Isabelle Montreuil
Jacinthe Morency
Kellyane Pelletier
Cathy Turcotte



Calendrier scolaire

AOÛT					SEPTEMBRE					OCTOBRE					NOVEMBRE				
L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V
2	3	4	5	6			1 ³	2 ⁴	3 ⁵					1 ⁵	1 ⁶	2 ⁷	3 ⁸	4 ⁹	5 ¹
9	10	11	12	13	6 ⁶	7 ⁶	8 ⁷	9 ⁸	10 ⁹	4 ⁶	5 ⁷	6 ⁸	7 ⁹	8 ¹	8 ²	9 ³	10 ⁴	11 ⁵	12 ⁶
16	17	18	19	20	13 ¹	14 ²	15 ³	16 ⁴	17 ⁵	11 ⁶	12 ²	13 ³	14 ⁴	15 ⁵	15 ⁷	16 ⁸	17 ⁹	18 ¹	19 ²
23	24	25	26	27	20 ⁶	21 ⁷	22 ⁸	23 ⁹	24 ¹	18 ⁶	19 ⁷	20 ⁸	21 ⁹	22 ¹	22 ²	23 ³	24 ⁴	25 ⁵	26 ⁶
30 ¹	31 ²				27 ¹	28 ²	29 ³	30 ⁴		25 ¹	26 ²	27 ³	28 ⁴	29 ⁵	29 ⁷	30 ⁸			
2 jours					20 jours					19 jours					21 jours				
DÉCEMBRE					JANVIER					FÉVRIER					MARS				
L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V
		1 ⁹	2 ¹	3 ²	3 ³	4 ⁴	5 ⁵	6 ⁵	7 ⁶		1 ⁴	2 ⁵	3 ⁶	4 ⁷		1 ⁵	2 ⁶	3 ⁷	4 ⁸
6 ³	7 ⁴	8 ⁵	9 ⁶	10 ⁷	10 ⁷	11 ⁸	12 ⁹	13 ¹	14 ²	7 ⁸	8 ⁹	9 ¹	10 ²	11 ³	7 ⁷	8 ⁸	9 ⁹	10 ¹⁰	11 ¹¹
13 ⁷	14 ⁸	15 ⁹	16 ¹	17 ²	17 ³	18 ⁴	19 ⁵	20 ⁶	21 ⁷	14 ⁴	15 ⁵	16 ⁶	17 ⁷	18 ⁸	14 ⁷	15 ⁸	16 ⁹	17 ¹⁰	18 ¹¹
20 ³	21 ⁴	22 ⁵	23 ⁶	24 ⁷	24 ⁸	25 ⁹	26 ¹	27 ²	28 ³	21 ⁸	22 ⁹	23 ¹	24 ²	25 ³	21 ⁴	22 ⁵	23 ⁶	24 ⁷	25 ⁸
27 ⁶	28 ⁷	29 ⁸	30 ⁹	31 ¹⁰	31 ³					28 ⁴					28 ⁹	29 ¹⁰	30 ¹¹	31 ¹²	
14 jours					17 jours					19 jours					17 jours				
AVRIL					MAI					JUIN					LÉGENDE				
L	M	M	J	V	L	M	M	J	V	L	M	M	J	V					
				1 ¹	2 ³	3 ⁴	4 ⁵	5 ⁶	6 ⁷			1 ³	2 ⁴	3 ⁵	△	Journées pédagogiques			
4 ⁴	5 ⁵	6 ⁶	7 ⁷	8 ⁸	9 ⁷	10 ⁸	11 ⁹	12 ¹	13 ²	6 ⁵	7 ⁶	8 ⁷	9 ⁸	10 ⁹	○	Congés statutaires			
11 ⁹	12 ¹	13 ²	14 ³	15 ⁴	16 ²	17 ³	18 ⁴	19 ⁵	20 ⁶	13 ¹	14 ²	15 ³	16 ⁴	17 ⁵	◇	Semaine de relâche			
18 ⁸	19 ⁹	20 ¹⁰	21 ¹¹	22 ¹²	23 ¹	24 ²	25 ³	26 ⁴	27 ⁵	20 ⁶	21 ⁷	22 ⁸	23 ⁹	24 ¹⁰	◑	Journées pour fermeture en cas de force majeure ou autre (3)			
25 ⁸	26 ⁹	27 ¹⁰	28 ¹¹	29 ¹²	30 ¹	31 ²				27 ⁶	28 ⁷	29	30		100 ^e journée : 26 janvier 2022				
17 jours					18 jours					16 jours									

DATES IMPORTANTES

- Assemblée générale parents :** 1^{er} septembre 2021
- Photo scolaire :** 7 septembre 2021
- Bulletins et communications :**
- 1^{re} communication : 19 novembre 2021 1^{er} bulletin : 28 janvier 2022
 - 2^e communication : 22 avril 2022 2^e bulletin : 10 juillet 2022
- Rencontres de parents :**
- Préscolaire : 30 août 2021 – 13 h 4^e année : 9 sept. 2021- 18 h 30
 - 1^{re} année : 8 sept. 2021 – 18 h 30 5^e année : 14 sept. 2021 – 19 h
 - 2^e année : 8 sept. 2021 – 18 h 30 6^e année : 14 sept. 2021 – 19 h
 - 3^e année : 9 sept. 2021 – 18 h 30
 - Classes de 2^e/3^e année et de 3^e/4^e année : 9 sept. 2021 – 18 h 30

HORAIRE DE L'ÉCOLE

	AM	PM
Préscolaire :	8 h 30 à 11 h 24	12 h 57 à 14 h 45
Primaire :	7 h 55 à 11 h 24	12 h 57 à 15 h 26
Récréations :	10 h 01 à 10 h 21	14 h 03 à 14 h 23
Retard ou absence		
École 418 666-6091 descimes@csdps.qc.ca Service de garde 418 666-6082 descimes.sdg@csdps.qc.ca	Pour motiver tout retard ou absence, nous vous demandons de bien vouloir téléphoner ou transmettre un courriel au secrétariat ainsi qu'au service de garde avant 8 h ou 13 h. Vous pouvez nous laisser un message dans la boîte vocale en tout temps.	

Horaire de l'école

✓ **Préscolaire**

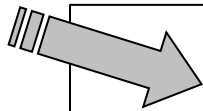
AM { **Accueil et entrée à 8 h 25**
Début des classes ⇨ 8 h 30
Sortie ⇨ 11 h 24

PM { **Accueil et entrée à 12 h 52**
Début des classes ⇨ 12 h 57
Sortie ⇨ 14 h 45

✓ **Régulier** : de la 1^{re} année à la 6^e année

AM { **Surveillance à 7 h 45**
Entrée ⇨ 7 h 55
Récréation ⇨ 10 h 01 à 10 h 21
Sortie ⇨ 11 h 24

PM { **Surveillance à 12 h 47**
Entrée ⇨ 12 h 57
Récréation ⇨ 14 h 03 à 14 h 23
Sortie ⇨ 15 h 26



**Pour la sécurité de vos enfants,
veillez à ce qu'ils n'arrivent pas
avant les 5 minutes d'accueil pour le préscolaire
et les 10 minutes de surveillance pour le primaire.**

Nos règles de bonne conduite



L'école des Cimes s'appuie sur trois valeurs fondamentales :

LE RESPECT, LA SÉCURITÉ ET L'AUTONOMIE.

De ces valeurs découlent les règles de bonne conduite de l'école des Cimes.

Les voici donc :

1. Je suis silencieux aux entrées, aux sorties et lors de mes déplacements dans l'école.
2. Je me déplace toujours calmement et en marchant dans l'école.
3. À mon école, je respecte les autres en paroles, en gestes et en attitudes.
4. À mon école, je respecte l'environnement : le matériel, le mobilier, les lieux et les aménagements en place.
5. À mon école, j'agis de façon sécuritaire envers tous et pour moi-même.
6. À mon école, je porte le masque de procédure selon les règles établies par la Direction de la santé publique.

Règles liées à la violence et l'intimidation / cyberintimidation

Toute action d'intimidation ou de violence est proscrite dans notre école, de même que dans le transport scolaire et les médias sociaux.

Dans notre *Plan de lutte contre l'intimidation et la violence*, différentes mesures et sanctions disciplinaires sont prévues.

Également, un code d'éthique pour l'utilisation des médias sociaux et du réseau informatique sera inséré dans l'agenda ou fourni aux élèves. Vous devrez en prendre connaissance et le signer.

Nos procédures

✓ **Bibliothèque**

Vos enfants ont le privilège de fréquenter une bibliothèque équipée de livres neufs et de productions récentes dans la plupart des cas.

Afin de les conserver en bon état, nous demandons que ces volumes soient transportés dans un sac de plastique à l'intérieur du sac d'école.

Les volumes brisés ou perdus doivent être remplacés et payés par les élèves qui les ont brisés ou perdus.



✓ **Circulation des élèves dans les rues et aux abords de l'école**

Voici les consignes concernant tous les élèves de l'école voyageant à pied :

- ⇒ Circuler sur les trottoirs.
- ⇒ Traverser aux traverses piétonnières.
- ⇒ Regarder de chaque côté avant de traverser la rue.
- ⇒ Ne pas circuler par la forêt ou le terrain de la Ville.
- ⇒ Ne pas passer sous ou au-dessus des clôtures.
- ⇒ Respecter les terrains privés.

***Je vous invite à rappeler ces consignes à votre enfant :
il en va de sa sécurité.***

✓ **Circulation des automobiles aux abords de l'école**

La plupart des automobilistes sont des parents qui viennent reconduire et chercher leur enfant. Si vous êtes dans l'obligation de circuler aux abords de l'école, le faire avec prudence. Vous ne pouvez faire de virage devant l'école.



Notez que les zones de stationnement ont été bonifiées afin de faciliter le débarquement des élèves.

Le principal moyen d'éviter qu'il y ait trop de circulation aux abords de l'école, c'est de laisser votre enfant circuler à pied ou en autobus scolaire. La marche est un bon sport de détente.

✓ **Circulation dans l'école**

Dans le contexte actuel de pandémie, seuls les parents invités à une rencontre par un membre de l'équipe sont admis dans l'école pour le moment. Le port du masque de procédure (bleu) est alors obligatoire et il est important de respecter en tout temps la distance de 2 mètres entre les personnes rencontrées.

Pour toute question ou situation particulière, bien vouloir contacter madame Nadine Gauthier, directrice de l'école, à l'adresse courriel suivante : nadine.gauthier@csdps.qc.ca.

Nos portes vous seront rouvertes lorsque la situation redeviendra plus stable.

Merci de respecter cette directive importante de la Direction générale de la santé publique du Québec.

✓ **Collations**



Les fruits et les légumes frais, les fromages, les fruits séchés, les compotes non sucrées à boire ou en contenant, les yogourts à boire ou en contenant, les barres tendres à base de céréales, les muffins ou galettes faits maison et santé, les craquelins santé ainsi que les galettes de riz sont permis.

Aucun aliment contenant des noix, arachides ou amandes n'est permis pour les collations et pour les repas.

Les enfants doivent être capables de gérer de façon autonome leur collation et leur contenant.

✓ **Malaise - accident**

Lorsqu'un enfant est victime d'un malaise ou d'un accident à l'école, il est pris en charge par un adulte ayant sa formation en premiers soins. Les parents sont ensuite avisés. C'est la raison pour laquelle nous vous demandons de compléter la *Fiche Urgence-Santé* remise en début d'année en nous indiquant le numéro de téléphone au travail ou un numéro d'urgence.



Si votre enfant est malade le matin (fièvre, nausées, vomissements,...), vous devez le garder à la maison.

En cas de vomissements, vous devez le garder au moins 24 heures après les derniers vomissements.

S'il tombe malade en cours de journée, vous serez avisés et devrez venir le chercher rapidement.

Dans le contexte de la COVID-19, nous vous demandons de suivre les directives déjà émises concernant les symptômes de votre enfant.

✓ **Médicaments**

Nous avons été informés que seuls les médicaments prescrits par un médecin (incluant Tylenol, Tempra, etc.) et fournis dans le contenant original avec l'étiquette de la pharmacie peuvent être administrés.

✓ **Retour à la maison en cours de journée**

Il peut arriver à n'importe quel moment que nous soyons obligés de retourner votre enfant à la maison (maladie, blessure, etc.) ou tous les enfants de l'école chez eux (bris, tempête, incendie, etc.). Pour vous assurer que votre enfant est toujours en sécurité, il est extrêmement important que nous puissions vous contacter, vous ou son(sa) gardien(ne), en tout temps. Votre enfant doit savoir où il peut se réfugier s'il doit quitter l'école avant l'heure prévue. Voilà pourquoi nous vous faisons compléter la fiche *Et si l'école fermait...*

✓ **Reprise de travaux et de tâches évaluatives**

Si l'enfant doit s'absenter pour des raisons importantes, il est de la responsabilité des parents de prendre les mesures nécessaires, au préalable, afin que son enfant puisse récupérer les notions manquées.

De façon générale, il n'y a pas de reprise de tâches évaluatives. Pour des absences de longue durée, un billet médical peut être exigé.

⇒ **Disposition particulière**

Il y aura reprise de tâche évaluative pour les cas particuliers suivants :

- En mathématique et en français, si l'élève est dans un processus de classement particulier ou si son plan d'intervention le justifie d'une autre manière.

Dans ces cas, il pourra y avoir reprise si l'enseignant(e) est en mesure de créer un contexte favorable à l'administration de cette tâche évaluative : de temps (éviter les récréations), de lieu et de disponibilité des personnes concernées.

⇒ Examens du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)

Les élèves de 4^e année et de 6^e année doivent réaliser des examens obligatoires du MEES en mai ainsi qu'en juin.

- Leur présence est alors obligatoire. Il n'y aura aucune reprise possible.

Les dates seront annoncées sous peu par le biais du communiqué aux parents.

Pour toute absence aux épreuves, un billet médical ou du tribunal sera exigé.

✓ **Retard, absence ou rendez-vous pour votre enfant**

Il est de votre responsabilité d'appeler à l'école afin de prévenir la secrétaire ou d'écrire un billet lorsque votre enfant doit s'absenter ou être en retard.

Vous pouvez communiquer en tout temps avec l'école en appelant au numéro 418 666-6091 ou en écrivant un courriel à descimes@cdsps.qc.ca. Nous vérifions chacune des absences et retards non motivés. Notre tâche est simplifiée lorsque vous nous avisez.

Notez que la gestion des retards est un dossier important dans notre école. Afin d'assurer la réussite de vos enfants, il est important que ceux-ci soient présents et à l'heure à leurs cours. Les retards de votre enfant seront consignés dans son dossier. Après un 3^e retard relativement rapproché, vous recevrez une lettre de la direction. Si la situation se poursuit, la direction se réserve le droit de vous convoquer à une rencontre.

Si vous vivez une situation particulière, nous vous invitons à communiquer avec la direction pour en discuter afin de mieux comprendre les retards de votre enfant.

✓ **Stationnement (sécurité des enfants, droit de stationnement)**

Le stationnement des autobus est strictement réservé aux autobus.
Il est interdit d'y circuler en automobile de 7 h 45 à 15 h 45 (comme indiqué sur la pancarte à l'entrée du débarcadère).



Aux heures permises, la circulation dans le débarcadère est en sens unique : bien vérifier la signalisation.

Le stationnement des automobiles est strictement réservé aux membres du personnel de notre école qui détiennent une vignette payée autorisant le stationnement.

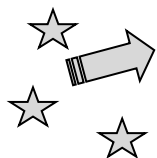
✓ Tempête de neige

⇒ Fermeture de l'école en cas de tempête de neige

Une fois que le Centre de services scolaire a choisi de fermer ses établissements en raison du mauvais temps, voici les trois sources officielles et fiables d'information sur lesquelles vous pouvez compter (le matin, entre 6 h et 6 h 30) :

- **Messagerie téléphonique** (boîte vocale) du siège social du Centre de services scolaire (418 666-4666), de l'école (418 666-6091) ou du service de garde (418 666-6082). Gardez ces numéros de téléphone sous la main.
- **Page d'accueil du site Internet du Centre de services scolaire**
- **Page Facebook du Centre de services scolaire**
- **Page Facebook de l'école des Cimes.**

Même si un suivi auprès des médias est effectué par le CSSDPS, il n'a aucun contrôle sur la façon dont ils transmettent l'information, surtout en situation d'urgence ou de grande sollicitation.



Lors des journées de tempête,
le Service de garde restera ouvert
à moins d'un avis contraire
du CSSDPS.



✓ Chaussures

Comme le temps gris et froid est à nos portes, mais également dans le but d'aider à garder les locaux propres, les élèves doivent changer de chaussures à l'intérieur. Chaque élève doit avoir une paire de chaussures de rechange à l'école. Il peut s'agir des espadrilles utilisées pour l'éducation physique.



UNE QUESTION DE CONFIANCE

Travailler dans une école, c'est d'abord aimer les enfants. De l'amour, il y en a à profusion aux Cimes, croyez-moi.

Si votre enfant arrive à la maison en vous informant que ça n'a pas bien été ou si vous recevez une information qui vous inquiète de la part d'un(e) intervenant(e), n'hésitez pas à communiquer d'abord avec cet(te) intervenant(e). Un appel téléphonique ou une rencontre peut vous éviter bien des maux de tête et vous pourrez mieux comprendre la situation.

Faites-nous confiance. Nos interventions se veulent aidantes pour votre enfant.

Votre collaboration nous est essentielle.

Merci à l'avance.

Nadine Gauthier, directrice

